

Collectif pour un Maghreb des droits de l'Homme

COLLOQUE **LA LIBERTÉ D'INFORMATION EN PÉRIL DANS LES PAYS DU MAGHREB**

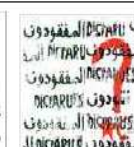
Chaque année, les pays du Maghreb confirment leur triste gloire en se situant dans le bas du classement mondial de la liberté de la presse publié par « Reporters sans frontières ».

En **Algérie**, le secteur de l'information demeure encore largement contrôlé par l'Etat. La radio et la télévision sont toujours sous monopole étatique en dépit du code de l'information de 1990 qui prévoit leur libéralisation. L'utilisation abusive par le pouvoir de ces médias persiste, voire se renforce depuis le début des années 1990 sous prétexte de l'état d'urgence. Les moyens d'impression sont encore largement sous contrôle étatique et la publicité continue d'être un moyen de pression et de chantage sur la presse privée à travers l'Agence Nationale d'Édition et de Publicité (ANEP). Celle-ci est une entreprise étatique qui peut décider quel organe de presse peut bénéficier de la manne publicitaire des entreprises publiques et des administrations. La pression sur les journalistes qui échappent au contrôle direct des clans du pouvoir est constante : tracasseries diverses, intimidations, emprisonnements.

Au **Maroc**, une série de procès intentés par le pouvoir contre des journalistes et des internautes a révélé que la liberté de la presse s'arrêtait aux portes du palais royal. La liberté d'expression est garantie par la constitution mais le gouvernement contrôle la presse à travers un système de subventions et le budget publicitaire. Le ministère de l'Intérieur peut suspendre définitivement ou provisoirement toute publication jugée offensante pour le régime. Des publications ont déjà été interdites par décision administrative avant même que la justice ne se prononce. Le code de la presse prévoit des sanctions financières, et même de la prison, pour les journalistes et éditeurs qui outrepassent les restrictions concernant la remise en cause de la monarchie, de la marocanité du Sahara et de l'Islam.

En **Tunisie**, la presse étrangère est souvent interdite et la presse locale, dont une bonne partie est contrôlée directement ou indirectement par le pouvoir, se caractérise par l'uniformité de ton et l'absence de toute critique de la politique du gouvernement. La publicité des institutions étatiques et para-étatiques est contrôlée par l'Agence Tunisienne de Communication Extérieure (ATCE) sous tutelle de la présidence de la République, ce qui permet à celle-ci d'exercer une véritable pression sur les publications. Les journalistes qui s'aventurent à manifester leur esprit critique sont l'objet de harcèlements, de pressions, d'agressions physiques, de procès et de condamnations. Internet est étroitement contrôlé et surveillé par une « cyberpolice » qui place la Tunisie parmi les pays les plus répressifs du Net.

Samedi 19 juin de 14h à 18h
Colloque au Palais du Luxembourg,
Salle Monnerville
26 rue de Vaugirard, Paris 6^{ème}
Métro : Odéon ou Luxembourg
Inscription obligatoire : maghrebddh@yahoo.fr



LA LIBERTÉ D'INFORMATION EN PÉRIL DANS LES PAYS DU MAGHREB

PROGRAMME

Le mot de bienvenue,

Alima Boumediene-Thiery, sénatrice.

Introduction générale et modération,

Ayad Ahram, enseignant, Membre du collectif MDH.

2000-2010 une décennie noire pour la presse algérienne,

Mahmoud Mamart, journaliste El Watan.

La presse marocaine: Indicateur d'une transition politique factice,

Aboubakr Jamaï, ancien directeur du Journal Hebdomadaire.

Le paradoxe tunisien, les règles d'or d'une censure organisée,

Lotfi Hajji, ancien Président du Syndicat des Journalistes Tunisiens.

Internet au Maghreb, entre volonté de contrôle et censure,

Ahmed Dahmani, enseignant-chercheur, Membre du Collectif MDH.

Conclusion générale,

Nassera Dutour, Membre du Collectif MDH.

Collectif pour un Maghreb des droits de l'Homme

AMF (Association des Marocains en France), APADM (Association des parents et amis de disparus au Maroc), ASDHOM (Association de défense des droits de l'Homme au Maroc), ATMF (Association des travailleurs maghrébins de France), CFDA (Collectif des familles de disparus en Algérie), CISA (Comité International de soutien au syndicalisme autonome algérien), CORELSO (Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme au Sahara occidental), FMVJ (Forum marocain Vérité Justice), FTCT (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives).

En partenariat avec : 

Avec le soutien de : Human Rights Watch (HRW) du Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) ; de la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) ; du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH)